

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	9
• votants	11
• absents	2
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 01 février 2018 à 18 heures 00

Date de convocation :

25 janvier 2018

Date d'affichage :

25 janvier 2018

Objet

Compteurs Linky
Retrait de la délibération
n°201754

Mme STRADERE Michèle

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine
Ms DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, VALLE Anthony

Procuration : Gérard SIBRA donne procuration à Bernard MAURETTE
Roger BRUNA donne procuration à Michèle STRADERE

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe qu'une délibération refusant l'installation de compteurs Linky sur la commune de Barbazan avait été prise au dernier Conseil.

L'examen de cet acte appelle de la part du préfet et de la sous-préfète des observations telles que :

- la non compétence de la commune en matière de distribution d'énergie
- la non possibilité de s'opposer à l'installation de ces compteurs par le gestionnaire du réseau, dans la mesure où celle-ci résulte d'une obligation à caractère législatif.

Madame le Maire, à la demande du préfet et de la sous-préfète, invite le conseil municipal à retirer cet acte.

Après en avoir délibéré, les résultats du vote :

- pour : 9 - contre : 2

La demande de retrait de la délibération précédente est donc validée.



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .
Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 02 février 2018

Le Maire

